

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Granulats de l'Est pour l'exploitation d'une carrière et d'une station de transit de matériaux sur le territoire de la commune de Bras-Panon.

1. Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique est diligentée dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Granulats de l'Est pour l'exploitation d'une carrière et d'une station de transit de matériaux sur la commune de Bras-Panon au lieu dit « Ma Pensée ».

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées et identifiées au tableau de classement des installations établi comme suit :

Désignation des installations	Nature de l'installation	Rubrique	Régime
Exploitation de carrières	Exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires : <ul style="list-style-type: none">• Surface totale des installations : 8,83 ha• Superficie de la zone d'extraction : 7,2 ha• Volume d'extraction : 865 000 m³ soit 1,9 Mt dont 0,7 Mm³ soit 1,54 Mt commercialisables.• Capacité commercialisable : Moyenne annuelle : 150 000 tonnes Maximale annuelle : 200 000 tonnes Totale : 1,54 Mt• Puissance maximale : 13 m en moyenne et 20 m au maximum.• Côte de fond de fouille à -9m NGR• Durée de l'exploitation : 12 ans, y compris remise en état.	2510-1	A
Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	Transit de matériaux issus du site ; transit de matériaux inertes issus de l'extérieur pour traitement ou pour mise en remblai : <ul style="list-style-type: none">• Surface totale stockages : 35 000 m²	2517-1	A

Le porteur de projet est la société Granulats de l'Est dont le siège social est situé au 8 chemin Barbier à Bras-Panon (97 412). La société est représentée par son directeur, M. DONTENVILLE Eric.

La demande d'autorisation, objet du présent avis, est complétée par un dossier qui contient une étude d'impact dudit projet.

La Mission régionale d'autorité environnementale a rendu un avis sur ce projet le 13 mars 2018.
Cet avis est joint au dossier mis à disposition du public.

2. Autorité compétente et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Conformément à l'article R. 181-2 du code de l'environnement, l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale est le préfet de La Réunion.

À l'issue de la procédure d'instruction du dossier et de l'enquête publique menées en application des articles R.181-16 et suivants du code de l'environnement, la demande d'autorisation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

3. Modalités de participation du public à l'enquête

Par arrêté n° 002/18/SPSTB/PPPI du 21 mars 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **16 avril 2018 au 17 mai 2018 inclus**.

Le commissaire enquêteur est :
Mme Marie-Claude MAYANDY

Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante :
Mairie de Bras-Panon
89, route nationale 2
97412 BRAS PANON

Toute correspondance postale relative à l'enquête publique relative au présent projet peut être adressée au commissaire enquêteur à cette adresse.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

En sus, les permanences suivantes seront tenues par le commissaire enquêteur :

En mairie de Bras Panon :

Lundi 16 avril 2018	de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi 26 avril 2018	de 13 h 00 à 16 h 00
Vendredi 4 mai 2018	de 9 h 00 à 12 h 00
Mercredi 9 mai 2018	de 13 h 00 à 16 h 00
Jeudi 17 mai 2018	de 13 h 00 à 16 h 00

En mairie de Saint-André :

Jeudi 19 avril 2018	de 13 h 00 à 16 h 00
Mardi 24 avril 2018	de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 11 mai 2018	de 9 h 00 à 12 h 00

En mairie de Saint-Benoît :

Lundi 23 avril 2018	de 13 h 00 à 16 h 00
Mercredi 2 mai 2018	de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 15 mai 2018	de 9 h 00 à 12 h 00

Au cours de ces permanences le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Comme prévu par l'article R. 123-10 du code de l'environnement, le public pourra également consulter gratuitement le dossier de demande d'autorisation et présenter ses observations et propositions aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chacun des lieux où est déposé le dossier ; à savoir dans les mairies de Bras-Panon, Saint-André et Saint-Benoît.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.reunion.gouv.fr rubrique Accueil > Publications > Environnement et urbanisme> Installations classées pour la protection de l'environnement> Autorisations > Arrondissement de Saint Benoît.
Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

À l'issue de l'enquête et après sa rédaction, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la même adresse et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Madame le commissaire enquêteur

Mairie de Bras Panon
89 route nationale 2
97 412 BRAS PANON

Monsieur Eric DONTENVILLE

GRANULATS DE L'EST
8 chemin Barbier
97 412 BRAS PANON